

219C1016
FR0000034639-DIV14

25 juin 2019

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ALTRAN
(Euronext Paris)

La société Capgemini et la société ALTRAN ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat que la première envisage de déposer¹ sur les titres de la seconde.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ALTRAN sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par les sociétés Capgemini et ALTRAN le 24 juin 2019.